AUJOURD'HUI

N° 51
29 OCTOBRE 1999
1 franc
ISSN 1423-7946

BIMENSUEL LIBERTAIRE

Journal de **DIRECT! AmiEs de l'AIT** (Association Internationale des Travailleurs). Celles et ceux qui publient ce journal ne sont ni professionnels, ni permanents. **DIRECT!** est totalement autofinancé. Paraît un vendredi sur deux.

La Bonne affaire

C'est une affaire qui roule, l'Affaire Raoul. A la place d'une terne campagne électorale, les marchands de papier nous ont servi cette triste histoire à la une. Du croustillant au sordide, il y a eu des ingrédients pour tous les goûts : faisait-elle pipi, ou jouait-il à touche pipi? Les parents : des gens honorables ou des pornographes? Un vrai feuilleton à rebondissement, agrémenté des photos des enfants vendus en pâture aux phantasmes du public. Le but de la presse quotidienne n'est pas d'informer ou de faire réfléchir, mais de bien viser au-dessous de la ceinture en offrant aux consommateurs une pseudo-contestation parfaitement intégrable : l'acharnement grotesque de la justice américaine contre ce gosse n'a-t-il pas, symboliquement, fait revivre à nombre de Suisses "l'humiliation" de l'affaire des fonds juifs, renforçant par là même des sentiments nationalistes?

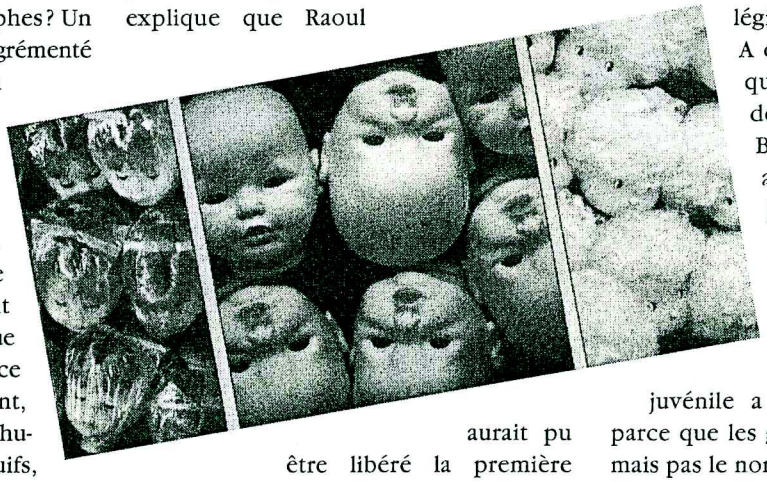

Ceci dit, cette affaire est une occasion nouvelle de voir à l'œuvre le système judiciaire américain avec ses condamnations à mort qui n'épargnent ni les mineurs, ni les malades mentaux, ni les innocents : Sacco et Vanzetti, le couple Rosenberg... ou Mumia Abu-Jamal sont la pointe de l'iceberg d'une volonté de puissance qui, à voir les péripéties de l'Affaire Clinton-Lewinsky, submerge désormais le pouvoir politique lui-même.

Cette "justice" intrusive et raciste — un noir accusé d'avoir tué un blanc risque beaucoup plus de passer sur la chaise électrique que dans le cas inverse — qui prétend résoudre tous les problèmes et instaurer le "meilleur des mondes" est le pendant logique de l'idéologie libérale dans toute sa splendeur. *Le Léviathan* de Hobbes est bientôt réalisé : on affirme que « *l'homme est un loup pour l'homme* » et que pour connaître la paix, l'humanité doit se soumettre complètement à un souverain tout puissant, à un État aux mécanismes parfaitement huilés...

Plus prosaïquement, quand on regarde "l'Affaire Raoul" dans le détail, on peut y observer des mécanismes qui sont simplement plus visibles aux États-Unis qu'en Europe. D'abord, c'est une justice de classe : avec une arrogance rare la porte-parole du procureur du Colorado explique que Raoul aurait pu être libéré la première semaine « *si les parents avaient payé* ». La caution était de 25 000 $... mais « *en passant par des prêteurs professionnels, ils n'auraient eu à avancer que 10 % de cette somme* » [1]. Ce juteux commerce est bien organisé. Ce qui l'est moins, par contre, c'est la coordination entre les services : le policier, le pénitentiaire, le médical... chacun roule pour sa crémerie et semble parfaitement autiste. Autant de logiques et de procédures différentes dont l'enfant est tour à tour l'objet. Ainsi, on parle de bien de l'enfant, de psychologie... mais quand il est menotté ou enchaîné, c'est une procédure standard qui ne concerne que la police, pas les juges, ni les médecins. Dans le même temps, l'hypocrisie est permanente. Par exemple, il suffit à la prison de s'appeler "établissement éducatif" pour qu'elle cesse d'en être une. Cette irresponsabilité bureaucratique qui accumule les bavures, existe aussi ici, comme dans le cas de cette lausannoise de 11 ans arrêtée à l'école et qui passe cinq heures au poste de police, parce que son directeur l'accuse à tort d'avoir allumé un incendie en classe.

Des gens hauts placés, des "spécialistes" sont en train de constituer une caste dominante qui justifie les politiques répressives les plus aberrantes avec des arguments "scientifiques", dépossédant la collectivité de toute compétence, de toute légitimité éducative et sociale. A cette logique s'ajoute celle qui relève de la saine gestion des ressources. Le procureur Bertossa pense désormais avertir les policiers et les juges lorsque la prison de Champ-Dollon est pleine. Nous serons donc retenu et jugés en fonction des places disponibles! Aux États-Unis la délinquance juvénile a bien diminué (peut-être parce que les gens font moins d'enfants) mais pas le nombre des juges, des flics ou des matons... la diminution des prises ne les amène-t-il pas à attraper chaque fois de plus petits poissons pour défendre leur gagne-pain? Avec ses 600'000 employés l'administration pénitentiaire est le troisième plus gros employeur des Etats-Unis[2]. Les gardiens de prison sont un sacré lobby, sûrement bien défendu par son syndicat. Faut-il préciser que ce syndicalisme-là n'est pas le nôtre?

M.Argery

1. *Le Temps*, 16 octobre 99.
2. Voir *Aujourd'hui*, n° 30, 6 novembre 98.

dans ce numéro

• **LIVRE** Quand la barbarie sociale se fait douce • **SUISSE** Petit tableau d'un paysage après élections • **BREVES** Mumia Abu-Jamal exécuté le 12 décembre ?, grèves des détenus, les devoirs obligatoires

LECTURE
par G. Amista

Moderne barbarie

Aujourd'hui, pour gagner sa vie en travaillant, il ne suffit plus d'exécuter la tâche pour laquelle on est payé. Il faut y mettre le meilleur de soi-même, adhérer à son entreprise. L'employé qui conservera – peut-être – son boulot sera celui qui ne compte pas ses heures, qui ne rechigne pas à déplacer ses vacances, qui emmène du travail le soir à la maison. Le mérite premier du livre de Le Goff est de démontrer que ce comportement, qui s'impose comme la norme n'est, justement, en rien "normal". Il est le résultat de la "modernisation", depuis une vingtaine d'années, de l'organisation du travail, selon les discours et les méthodes des professionnels du management et de la formation.

La Barbarie douce : la modernisation aveugle des entreprises et de l'école, Jean-Pierre Le Goff, La Découverte, 1999, 125 p., (Sur le vif).

Si l'auteur donne à ce phénomène le nom de "barbarie douce", c'est que les spécialistes prétendent mener ces changements au nom du bien-être des travailleurs censés devenir plus "autonomes", plus "libres". Cette modernisation est opposée à l'ancien modèle d'organisation du travail "archaïque" et autoritaire du XIXe siècle : il n'est plus question d'imposer brutalement les changements à l'employé. Celui-ci devient un partenaire actif, qui "s'implique". Toute une batterie d'outils est déployée par les professionnels de la gestion des ressources humaines pour prendre l'avis des travailleurs, les aider à manifester leurs attentes, etc.

En fait, on demande toujours plus aux employés. Ils doivent, non seulement, être mobilisés en permanence (heures supplémentaires, flexibilité, etc.) mais, de plus en plus, ils doivent engager toute leur personnalité : cela implique « *des comportements qui relevaient antérieurement de la sphère privée et de la liberté personnelle* ». C'est ainsi qu'est apparu le "savoir-être" qui vient se rajouter à l'ancien "savoir-faire".

Le comportement de chaque travailleur va être analysé et comparé à un comportement type défini par les études des professionnels de la ressource humaine. Le Goff cite l'exemple de deux logiciels "d'auto-évaluation", mis au point par Électricité de France (EDF), censés permettre à « *l'agent de bien se connaître et construire son propre projet professionnel* ». En fait, il s'agit de déterminer « *le profil comportemental d'individu* », c'est-à-dire de « *repérer ce qui peut motiver une personne, éviter une grande démotivation* [...], *une faible productivité,* [etc.] ». On mesure si l'agent correspond aux attentes de l'employeur, et "l'auto-évaluation" consiste à savoir ce qu'il doit modifier dans son comportement pour y répondre.

La volonté de manipulation des individus qui commandent à ces techniques apparaît clairement dans la littérature managériale qui préconise d'établir une « *relation de confiance réciproque* » qui « *provient davantage d'un lien émotionnel fort que d'un raisonnement intellectuel et d'une adhésion rationnelle* ». Tout ceci, bien entendu, serait bon pour les employés et les gestionnaires affirment que le « *sentiment d'émotion et de satisfaction qui les lie à l'entreprise* [est] *une relation nettement plus saine et sincère que la dépendance dans laquelle les plonge la sécurité de l'emploi* ». Ces propos sont légitimés et objectivés par l'apparence scientifique qu'ils se donnent, notamment avec l'utilisation d'un « *discours pseudo-savant* » : on parle d'employé « *réactif* » et « *participatif* » qui utilise, entre autres son « *savoir mobiliser* », son « *savoir combiner* », son « *savoir transférer* » sans oublier « *l'image opérative commune* » de la compétence collective. Des semblants de théories permettent à ces spécialistes du comportement d'aboutir à de véritables lois en la matière qui, comme par hasard, coïncident avec les besoins de l'entreprise moderne. Citons : « *l'autodiscipline est une norme de performance qui émane de chaque individu* ».

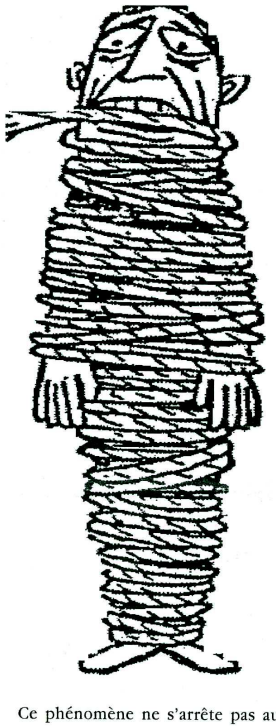

Ce phénomène ne s'arrête pas aux portes de l'entreprise, il pollue l'ensemble de la société. Le Goff s'intéresse à son adaptation et à ses effets dans l'enseignement. Par exemple, dès l'école maternelle, « *un livret d'évaluation [qui] permet le "suivi" de l'acquisition des compétences* » ne comporte pas moins que « *quatre-vingt-neuf compétences* » divisées en d'innombrables catégories et sous-catégories parmi lesquelles, on trouve « *manifester l'envie d'apprendre* », « *contrôler ses réponses par rapport à une consigne* », « *mener un travail à son terme* », etc. Ici, comme dans l'entreprise, "l'autonomie" et la "participation" sont des obsessions : l'enfant doit « *affirmer son autonomie dans l'espace, par rapport aux objets et aux personnes* » et se prononcer sur les activités qui lui sont proposées ; « *des enfants de quatre à cinq ans* [...] *sont quasiment sommés* [...] *de s'exprimer sur leur séjour et on laisse entendre que ce faisant, ils prendront part aux décisions* ». Cela conduit à une école dans laquelle « *le thème de la réussite revient comme un leitmotiv* » : la maternelle devient un « *tremplin vers la réussite* », premier échelon « *d'une société qui érige la responsabilité de tous, concept novateur, volontariste, en un principe intangible* ».

Comme nous venons de le voir, ces nouvelles techniques servent à merveille le libéralisme économique. Mais selon Le Goff « *l'autonomie et la transparence dont se réclament ces outils ne trouvent pas leur fondement dans la sphère économique* ». La barbarie douce est « *symptomatique de la décomposition des repères qui structuraient antérieurement le vivre ensemble et l'action collective* », et trouve sa source dans, ce qu'il appelle, « *l'héritage impossible de 1968* ». Son idée est que les remises en question fondamentales qui ont été faites à cette époque, mais qui n'ont pas pu se concrétiser, ont conduit à une situation d'affaiblissement des institutions existantes, sans que rien ne les remplace. Ainsi des thèmes comme l'autonomie ont été instrumentalisés, « *mis au service de la gestion économique* » notamment, par une gauche moderniste, pour assurer son virage gestionnaire. Il s'agissait, pour cette dernière, de brandir des thèmes "éthiques" pour masquer sa conversion à l'économie de marché.

En dépassant l'exemple français, on peut légitimement penser que les idées qui ont secoué l'« ancien monde » ont été d'autant mieux digérées puis utilisées pour le refonder, que ceux qui dirigent aujourd'hui sont ceux-là même qui les portaient hier. Cependant, Le Goff parle au nom d'une certaine nostalgie – même s'il s'en défend – que trahit son jugement sur « *les élites de la modernisation d'après guerre* [qui] *disposaient d'une culture humaniste et d'une expérience humaine, acquises à travers l'enseignement et les épreuves de la guerre* ». Rien d'étonnant alors qu'il préconise la refonte d'institutions comparables à celle du passé et capables de favoriser « *un lien entre dirigeants et dirigés qui ne débouche pas sur l'ignorance et le mépris, tout en reconnaissant comme légitimes les différences et les conflits* ». Certes, le fait de rendre à nouveau lisible les antagonismes entre salariés et patrons est un enjeu fondamental, mais il faudrait que ce travail s'accomplisse dans le sens d'une libération réelle des travailleurs, et non pas dans celui du rétablissement d'anciens rapports que Le Goff tend à embellir. Lorsqu'il invite à « *revivifier une culture politique démocratique et républicaine, qui est le meilleur de notre tradition* », il oublie que cette tradition était l'alliée de l'exploitation économique d'alors, comme la "culture managériale" l'est de celle d'aujourd'hui. Le Goff ne remet pas en question cette exploitation, il la souhaite contenue par la politique et la culture.

Sur ce terrain-là, nous ne le suivrons absolument pas. Que les nouvelles méthodes de gestion s'intègrent au capitalisme, mais n'en soient pas le fruit direct, ne change rien au fait qu'elles le servent. Si ces manipulations sont possibles, c'est aussi à cause de la nouvelle donne économique. Sans le chantage à l'emploi permanent, il serait plus facile pour les travailleurs de refuser de jouer le jeu.

■

Tristes passions

SUISSE • ***La victoire de l'UDC était annoncée. Elle a, parait-il, dépassé toutes les prévisions. Avec 23,3 % des suffrages (8,4 points de mieux qu'il y a quatre ans), l'ancien parti agrarien est donc devenu le premier parti de Suisse, en récoltant 9 sièges de groupements d'extrême-droite certes, mais aussi au détriment du PS et du PDC.***

Ce qui a le plus surpris les observateurs, c'est que le "renouveau" de l'UDC ne se limite plus à la Suisse allemande. A Genève par exemple, ce parti, inexistant jusqu'ici, a obtenu 7,4 % des voix, alors que tous connaissaient les engagements d'extrême-droite du candidat Pascal Junod. Dans le canton de Vaud, il est passé de 7,4 % à 11,6 %... Beaucoup pensaient que le scandale du négationniste auquel Blocher avait envoyé ses félicitations allait lui faire du tort, mais pas du tout, il semble bien que la focalisation sur sa personne lui ait donné des ailes.

Vote protestataire? Repli égoïste? Virage à droite de l'électorat? Succès personnel du tribun Blocher? Il y a un peu de tout cela. Ce qui est clair, c'est que ce parti se développe en avançant des thèmes xénophobes comme les prétendus "abus" de l'asile, le refus de la libre circulation des personnes ou cette initiative exigeant que l'or de la Banque nationale renfloue les caisses de l'AVS au détriment de la Fondation de solidarité.

Ceci dit, le rejet de l'étranger n'est pas une nouveauté. A-t-on oublié les initiatives populaires "contre la surpopulation étrangère" des années soixante-septante? Sait-on que les syndicats négociaient au sommet les contingents de la main-d'œuvre étrangère? Ce qui leur permettait, du temps du plein emploi, de maintenir sans luttes le niveau des salaires. L'internationalisme n'a jamais été le fort de la population de ce pays dont le plus grand nombre a toujours pensé que les Suisses méritaient leur privilèges (de plus en plus relatifs pour la majorité) par le simple fait qu'ils étaient suisses.

Ce qui est clair en tout cas, c'est que les "petits blancs" qui ont voté UDC n'ont pas grand chose à y gagner. Blocher est aussi un ultra-libéral. Il représente les milieux économiques opposés à l'Europe : les banquiers privés, les PME qui ont peur de la concurrence... Quelle que puisse être la formule de gouvernement qui sortira de la nouvelle Assemblée fédérale, des projets réformistes tels que l'assurance maternité, la retraite à la carte à partir de 62 ans, envisagée par Ruth Dreifuss pour la 11e révision de l'AVS... sont d'ores et déjà compromis pour longtemps. Des attaques contre l'assurance chômage sont prévisibles. La politique écologique devrait marquer un temps d'arrêt. Par contre l'UDC réclame une diminution de 10 % de l'impôt fédéral direct qui profiterait aux riches...

On a comparé Blocher à l'autrichien Haïder, le discours égoïste et réactionnaire de l'UDC à ceux de la ligue du Nord italienne, ou des nationalistes flamands... Mais c'est oublier qu'il s'agit aussi d'un produit "made in Switzerland" qui utilise une recette bien connue des socialistes : appartenir au gouvernement et à l'opposition en même temps. Postes de pouvoir bien en main pour les leaders et agitation contrôlée du peuple grâce à l'arme de l'initiative et du référendum. Pour nous, la seule manière de sortir de cette logique mortifère, c'est de constituer de véritables mouvements de gauche, auto-organisés, de base et indépendants de la politique, mais ne sera pas facile.

M.Argery

Assassinat d'un syndicaliste suédois

Comme on a pu le lire dans Le Temps et dans Le Monde Björn Söderbert, un syndicaliste suédois âgé de 41 ans, a été assassiné devant sa porte de plusieurs balles dans la tête. Quelques temps auparavant, il avait dénoncé l'élection d'un néonazi au poste de délégué syndical au sein de son entreprise. Après le crime, trois jeunes néonazis qui avaient commandé sa photo au service des passeports — comme tout un chacun peut le faire en Suède — ont été arrêtés. Ces derniers temps, la Suède a connu plusieurs attentats attribués à des groupes d'extrême-droite.
Björn Söderbert était membre de la SAC, un syndicat libertaire avec lequel nous avons des divergences qui sont exposées dans une brochure actuellement en cours de réédition[1]. Mais quelques que puissent être nos critiques vis-à-vis de cette organisation, nous tenons à lui exprimer ici notre entière solidarité.

1. *La SAC et le réformisme libertaire*, 1992, Réédition à paraître.

Je m'abonne à *Aujourd'hui* !

	normal	soutien
▸ 12 n° :	15 francs ☐	25 francs ☐
▸ 24 n° :	30 francs ☐	50 francs ☐
▸ 48 n° :	60 francs ☐	100 francs ☐

Nom _____
Rue _____
Ville _____

Règlement par CCP : Direct!, CCP 17-574134-6
Envoyer à : DIRECT!, Case postale 2254, CH - 1211 Genève 2.

L'exécution de Mumia Abu-Jamal est fixée au 2 décembre 1999

Le gouverneur de l'État de Pennsylvanie, M. Thomas Ridge, a signé le second mandat d'exécution du journaliste noir Mumia Abu-Jamal, qui vit dans le couloir de la mort depuis 17 ans (voir *Aujourd'hui* n° 50).

Me Weinglass, qui dirige l'équipe des défenseurs de Mumia, a présenté un recours de 160 pages au juge William H. Yohn Jr, dans lequel il souligne que des éléments substantiels indiquent clairement l'innocence de Mumia Abu-Jamal : des preuves qui n'ont jamais pu être présentées au jury lors du procès truqué de 1982 du fait de l'inconduite de la police et du procureur, de décisions erronées du juge Sabo, le "juge tueur", et de l'incapacité avérée de l'avocat de la défense. Ce dernier avait en effet été commis d'office et disposait en tout et pour tout de 150 dollars pour assurer la défense de l'accusé.

A ce stade de la procédure, le Président William Clinton peut d'ores et déjà intervenir auprès du Ministère de la Justice à Washington pour appuyer le recours de Mumia. Il faut espérer que le Président Clinton le fasse, bien qu'il se soit prononcé en faveur de la peine de mort et qu'il ait signé une nouvelle loi contre le terrorisme et pour l'efficacité de la peine de mort (Anti-Terrorism and Effective Death Penalty Act) entrée en vigueur en 1996. En vertu de cette loi, les tribunaux fédéraux ne sont plus autorisés à déclencher de nouvelles enquêtes judiciaires indépendantes : ils doivent donc tenir pour acquis les seuls faits retenus dans les dossiers transmis par les tribunaux des États. Derrière le but proclamé - désencombrer les circuits fédéraux de justice - se dissimule une volonté délibérée : exécuter plus vite et davantage.

Le principe même de justice est également remis en cause aux États-Unis en ce qui concerne la représentation légale des accusés indigents, comme cela fut le cas pour le premier avocat de Mumia. Il devient de plus en plus difficile de faire aboutir les demandes de révision de procès. Pourtant, depuis 1972, plus de soixante-quinze condamnés à mort ont été reconnus innocents et libérés, parfois à quelques jours de l'exécution.

La vie de Mumia ne tient plus qu'à un fil. Des campagnes internationales de soutien s'organisent. Toute personne intéressée peut s'adresser au COSIMAPP (tél./fax01-45-79-88-44, email : cosimapp@yahoo. fr), consulter les sites internet suivants : http ://www. wasadugu. org/ - http ://ornitho. org/mumia/ - http ://www. mumia. org/, ou encore s'adresser au journal (coordonnées à droite de cette page).

AGENDA DES ACTIVITÉS DE DIRECT!

Vendredi 26 novembre

LE PILLAGE DES RESSOURCES NATURELLES, conférence-débat avec Pierre Lehmann, précédé de la projection d'une video documentaire *Le Massacre de la Forêt boréale.*

Samedi 18 décembre

RENCONTRE avec les personnes intéressées à nous donner un coup de main (idées, affichages, tracts, etc.) pour la diffusion dés janvier 2000 d'Aujourd'hui en kiosque (pour plus d'infos, lire Aujourd'hui n° 50). Cette rencontre sera suivie d'une fête.

Et bien sûr, permanences de DIRECT! tous les mardis de 18h00 à 20h00.

Grève des détenus de Champ-Dollon

Mercredi 20 octobre, un Comité des détenus de Champ-Dollon pour de meilleures conditions carcérales a appelé à faire grève en refusant les repas et en ne se présentant pas aux ateliers. Les revendications portent essentiellement sur l'enseignement et la présence d'un professeur, l'installation de la télévision câblée et la possibilité de commander de la viande kasher aux frais du détenu. Selon la presse, ce mécontentement serait en grande partie dû au nouveau directeur de la prison, auquel on reproche ses méthodes plus dures que celles de son prédécesseur.

Quoiqu'il en soit, les revendications des prisonniers rappellent tant aux partisans du bâton, qui présentent volontiers Champ-Dollon comme un hôtel de première catégorie, qu'aux adeptes de la carotte, qui réclament une prison plus « humaine », que la privation de liberté est une peine terrible. Nous tenons à exprimer notre solidarité aux détenus et notre soutien à leurs revendications.

Pollution... mentale

Dans *Le Matin* du 18 octobre, on peut lire que « *La source qui alimente trois ménages près de Ste-Apolline est polluée. La faute à des ouvriers peu délicats* », ayant fait leurs besoins dans une grotte. Le délicat journaliste, nous raconte comment « *depuis le 13 avril dernier, les familles ne peuvent plus boire l'eau de leur source* ».

Ce qui n'est pas dit, c'est que nombreux sont les chantiers où il n'existe aucune installation sanitaire : pas de toilettes, pas de robinets, rien. Le matériel et les outils pour travailler ne manque généralement pas, car les directeurs d'entreprise et leurs sous-fifres techniciens sont plus soucieux de dégager des bénéfices que d'assurer un confort sanitaire minimum aux ouvriers. Lorsque le chantier se situe en centre ville on peut toujours se débrouiller en utilisant les toilettes d'un bistrot ou d'un grand magasin mais lorsqu'il se trouve en pleine cambrousse, on fait avec - ou plutôt sans. La raison de ces manquements aux lois sur l'hygiène des chantiers - pourtant bien inscrites dans les PHS (plans hygiènes et sécurité) qu'on trouve affichés dans toutes les baraques de chantier - c'est que les patrons considèrent comme coûteux le raccord au réseau de canalisation du coin.

De plus, les travailleurs incriminés ne pouvaient pas deviner que la grotte dissimulait la source d'eau potable. En effet, les ingénieurs et les techniciens ne se soucient pas d'informer les ouvriers sur les choses attenantes aux chantiers. Parfois, quand on creuse une fouille, on ne sait même pas sur quoi on va tomber... peut-être du 220 Volts?

Sur ces problèmes, il n'est pas délirant de croire qu'un journaliste du *Matin* aurait pu, sans trop de difficulté, enquêter. Mais peut-être que le sujet est trop délicat.

Devoirs : le retour

En 1996, une circulaire interne de la Direction de l'Enseignement Primaire (DEP) du canton de Genève laissait entendre que les devoirs à domicile n'étaient plus obligatoires. Cette mesure avait en son temps soulevé l'enthousiasme des pédagogues, de l'association professionnelle des instits (SPG) et des enseignants « progressistes » occupés à rénover l'enseignement primaire. En effet, depuis des lustres, tout ce beau monde tente de convaincre DEP, Département de l'Instruction Publique (DIP) et parents de l'inutilité des devoirs à domicile. C'est à leur grand dam que les devoirs font leur réapparition, sous l'appellation plus consensuelle de "temps de travail à la maison", mais avec une durée maximale nettement augmentée par rapport aux précédentes directives : 4 heures par semaine en sixième année au lieu de 3.

La réintroduction des devoirs obligatoires à la rentrée 1999 constitue un désaveu formel et indéniable de tout le travail "rénovateur" effectué depuis bien des années. Cela indique aussi en quelle estime la présidente du DIP, Martine Brunschwig Graf, tient ses subordonnés, et éclaire sa volonté de former dès le plus jeune âge les futurs travailleurs à leur future réalité professionnelle : ta journée de travail n'en finit pas, et t'en emportes encore à la maison le soir...

Editeur responsable : Claude Cantini. **Tirage** : 800 exemplaires. **Courrier** : DIRECT!, Case postale 2254, CH - 1211 Genève 2. **Téléphone & fax** : 022 734 29 22. **Site internet** : www.tao.ca/~direct_ait. **E.mail** : aujourd_hui@innocent.com. **CCP** : Direct!, CCP 17-574134-6. **Local** : 24, rue de Montbrillant, Genève.